

LE PERCIQUOIS



Périodique Municipal d'Informations

- Le mot du Maire
- Compte rendu des réunions du conseil municipal
- La vie communale
- Associations
- Etat civil - Infos pratiques

JUILLET 2024 - N° 45



LE MOT DU MAIRE

La période estivale est de retour. Nos enfants retrouvent les vacances et nos enseignants un repos bien mérité.

Le contexte géopolitique est toujours aussi incertain et peut même devenir angoissant. Profitons des congés d'été pour mettre tous ces soucis de côté et revenir en pleine forme pour la rentrée.

Depuis le mois de février, vous pouvez apercevoir Raphael DEGOIX, notre nouvel employé, chevauchant le nouveau tracteur communal équipé d'une benne et d'un broyeur.

Comme tous les ans, à la fin de l'hiver, nos agriculteurs se sont employés afin d'entretenir nos chemins. Que chacun en prenne soin.

Notre budget, approuvé à l'unanimité, a été voté sans augmenter nos différentes taxes. Comme prévu, les investissements 2024 ont été validés : le microtracteur et ses équipements, une nouvelle tranche de travaux sur les contreforts de l'église ainsi que la pose d'un plancher dans la nef, fin de la restauration des archives communales, mobilier de bureau pour le secrétariat et travaux de voirie avec l'aide financière de la Communauté de communes. Seul l'agrandissement de la salle des fêtes a été reporté.

Mais surtout, un 1^{er} semestre bien compliqué et fort occupé par la menace de fermeture d'une classe au sein de notre RPI Butteaux- Germigny- Percey. Cette menace est devenue réalité le 2 avril 2024, obligeant, pour la rentrée prochaine, à ce que nos enfants se confinent à 25 par classe. C'est l'école de Germigny qui verra la fermeture d'une de ses deux classes.

Au niveau du département, c'est une trentaine de classes qui est supprimée. Je vous laisse le soin d'imaginer le nombre de fermetures sur l'ensemble du territoire français.

Après l'industrie pharmaceutique, les professionnels de santé, les structures médicales, la défense nationale, c'est sur l'éducation nationale, et donc sur nos enfants, que l'Etat décide de faire des économies. Entre temps, sénateurs et députés se sont octroyés une royale augmentation de leurs indemnités.

Nos agriculteurs ont raison : **nous marchons sur la tête !**

Depuis quelques semaines, l'été est marqué par des épisodes orageux. Notre commune a été touchée par de fortes précipitations, ce qui a entraîné des désagréments. Des habitations ont été partiellement inondées. Nous avons fait curer une partie des réseaux d'eau pluviale et notre employé communal a nettoyé tous les avaloirs.

Je voudrais enfin remercier ceux d'entre vous qui par leur courage et leur sens civique entretiennent le trottoir et taillent les haies devant leur propriété.

Je vous souhaite à chacun de passer un agréable été.

Daniel BOUCHERON

COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 29/01/2024

AUTORISATION DE MANDATEMENT D'UNE DEPENSE D'INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve l'ouverture anticipée de crédits d'investissement pour 2024 à hauteur de 25% des crédits d'investissement votés au titre de l'exercice 2023.

ACHAT D'UNE BENNE POUR LE NOUVEAU TRACTEUR

Afin de compléter les possibilités du tracteur, une benne semble une option intéressante pour la commune. Le conseil valide l'achat d'une benne avec les options auprès des Ets LOISEAU pour un montant de 520 € HT soit 624 € TTC, et options 240 € HT soit 288 € TTC.

REMISE A DISPOSITION DE TERRAINS COMMUNAUX

A la suite de la cessation d'activité d'exploitation agricole de M. Laurent VALLET, celui-ci a remis à disposition les terres communales qu'il avait à bail, en part d'usage et en réserve foncière. Un jeune agriculteur nous a adressé une demande écrite afin de récupérer ces terrains communaux. Monsieur le maire rappelle que la commune a établi un cahier des charges en juillet 1987, et que c'est sur la base de ce document que la commune attribue les parcelles communales. Il rappelle que l'attribution des parts requiert que l'exploitant habite sur la commune. De ce fait, ces terres mises à disposition seront partagées fonction du cahier des charges.

Monsieur le maire propose qu'une commission adhoc soit créée afin d'organiser le partage de ces terres, fonction du cahier des charges.

Cessation d'activité EARL PIROELLE : arrêt de l'exploitation en avril 2024. M. PIROELLE nous fait part de la reprise de son exploitation par M. Corentin BILLIOTTE. La réattribution des terres communales exploitées par l'EARL PIROELLE seront, elles aussi, étudiées en commission.

ZONE D'ACCELERATION DES ENERGIES : BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DE LA CARTOGRAPHIE

Monsieur le maire rappelle que les zones d'accélération seront intégrées à une carte établie pour l'ensemble du département, qui sera présentée pour information aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale en février 2024 puis transmise pour avis au comité régional de l'énergie. Ce dernier devrait se prononcer au cours du printemps 2024.

La commune a fait une concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables relative sur les parcelles ZD5-ZD8-ZD9 et A611.

Les avis émis sont favorables aux propositions faites par le conseil municipal.

DEFENSE INCENDIE : FONDS DE CONCOURS

Monsieur le maire rappelle que la défense incendie de la commune serait insuffisante dans le cas d'extension de bâtiments agricoles sur les deux fermes isolées. Une solution reste possible par l'installation de bâches agréées par le SDIS.

Il est proposé un fonds de concours au propriétaire à hauteur de 50% du prix d'achat HT de la bâche nécessaire, considérant que le propriétaire reste en charge du solde de l'achat, de la réalisation et du financement des travaux, et de l'entretien.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer ce fonds de concours.

INFORMATIONS DIVERSES

Urbanisme : l'EARL RUE CHARBON a déposé un permis de construire pour un bâtiment de stockage de paille.

L'entretien des chemins doit démarrer lundi 5 février avec les agriculteurs.

Ecole RPI : il a été annoncé le 26 janvier dernier, par l'inspection académique, la possible fermeture d'une classe dans le RPI.

LE 01/03/2024

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BP

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur,

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BP

Le Conseil Municipal valide le compte administratif.

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

- Constatant que le Compte Administratif du Budget Principal 2023 présente un *excédent* de fonctionnement de 154 687.37 €, et un *déficit* d'investissement de 58 098.98 € pour le Budget Principal
- Le conseil municipal décide d'affecter les Résultats au BP 2024

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Détail des subventions versées aux associations	2023	2024
	985 €	705 €
Germi'Kids – Parents d'élèves	300 €	En attente
AFM Téléthon	30 €	30 €
La Croix Rouge	30 €	30 €
Restos du cœur	30 €	30 €
Association Paralysés de France	30 €	30 €
CIFA (O apprenti)		
MFR Villevallier (1 élève)		30 €
CFA Venoy (2 élèves)	90 €	60 €
France Alzheimer 89	30 €	30 €
Sidaction	30 €	30 €
Ligue contre le cancer	30 €	30 €
Société de chasse de Percey	30 €	50 €
Activ'UNA	100 €	100 €
Comité des fêtes/club de l'Espérance	100 €	100 €
Association sauvegarde Eglise de Percey	100 €	100 €
Fondation du Patrimoine	55 €	55 €

FRAIS DE SCOLARITE DU RPI / SOLDE 2022/2023

Les coûts relatifs aux frais scolaires du RPI 2022/2023 s'élèvent pour notre commune, au prorata du nombre d'enfants, à 8 234,03 € pour la cantine, à 401,48 € pour le transport à la piscine, et à 8 417,45 € pour le transport. Soit un total de 17 052,96 €. La commune a réglé 80 % des frais de ces montants soit un total de 13 642,37 €. Nous recevons un titre pour le solde, (soit 20% restant) de 3 410,59 €, à régler à la commune de GERMIGNY.

RETROCESSION COMMUNE LES CROUTES – VETEMENTS DE TRAVAIL

Pour rappel, le nouvel agent technique travaille à mi-temps sur la commune de Percey et celle de Les Croûtes. La commune de Percey a acheté la totalité de l'équipement de travail dont certains éléments seront également utilisés lors de ses journées de travail sur la commune de Les Croûtes.

Il a été convenu avec celle-ci qu'une partie de l'achat du matériel et vêtements de travail lui serait rétrocédé.

Le conseil municipal autorise l'envoi d'un titre exécutoire d'un montant de 288,21 € TTC, somme due par la commune de Les Croûtes en participation à l'achat des vêtements de travail et matériel de l'employé communal.

FONDS DE CONCOURS ACHAT MATERIEL

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le maire à solliciter le fonds de concours de la Communauté de Communes permettant d'obtenir une subvention.

Tracteur, broyeur et benne	13 159,07 € HT	15 790,82 € TTC
Plan de financement HT		
CCSA	10 000,00 €	soit 76 %
Commune	3 159,07 €	soit 24 %

CDG89 – DISPOSITIF PROTECTION SOCIALE

Monsieur le maire rappelle que la commune verse un montant forfaitaire de 15 €/mois à chaque employé pour la complémentaire santé (mutuelle). Il informe les conseillers qu'au 1^{er} janvier 2025, les collectivités devront également participer à la Prévoyance. Le CDG89 propose une démarche mutualisée. Celle-ci n'engage pas la commune à ce stade mais permet de connaître les tarifs et garanties. La commune pourra ainsi prendre une décision éclairée, sur ces sujets.

INFORMATIONS DIVERSES

Terres communales : locations des communaux

Le repreneur de M. Laurent VALLET, M. Yoan PILLIET exploitera 4.61 HA en terre à Bail. Le conseil municipal, à l'exception de M. Vallet a voté, à l'unanimité, son accord.

M. Laurent VALLET conserve 2,30 HA en réserve foncière à usage personnel.

La répartition des 1,11 HA en parts d'usage restant à répartir seront vus lors d'une commission communale.

M. Claude PIROELLE déclare abandonner l'exploitation des 4,13 HA en parts d'usage communales. Il devra confirmer par courrier. Les parcelles concernées aux Communaux seront réparties lors d'une commission communale selon le cahier des charges de 1987.

Ecole RPI : l'inspection académique a annoncé que la suppression d'un poste d'enseignant concernerait le dernier enseignant arrivé dans le RPI, soit un enseignant de la commune de Germigny.

Salle des Fêtes : présentation d'un projet d'agrandissement futur.

Sécurisation bâtiments Techniques : Monsieur le maire présente un devis de la société FER-ARIE d'un montant de 1000 € afin de renforcer les deux portes de ces bâtiments.

QUESTIONS DIVERSES

Il est signalé un trop plein d'eau au niveau du chemin des Croûtes. Des travaux étaient prévus de longues dates par le Département de l'Yonne. Monsieur le maire a contacté les services concernés. Ceux-ci se sont rendus sur les lieux le 6 mars dernier. Ils ont constaté les anomalies signalées et s'engagent à effectuer les travaux nécessaires. *Ces travaux ont été réalisés courant mai 2024.*

LE 10/04/2024

DROIT DE PREEMPTION URBAIN DANS LE BOURG EN SECTION AB

Monsieur le maire rappelle que la carte communale a été approuvée le 27 août 2015 par le conseil municipal et le 25 septembre 2015 par le Préfet.

La commune peut créer un périmètre de droit de préemption urbain (DPU) en vue de la réalisation d'un équipement ou d'une opération d'aménagement dans la zone C de la carte communale.

Ce DPU consiste en la possibilité ouverte à la commune d'acquérir en priorité un bien immobilier mis en vente dans le périmètre institué, en lieu et place de l'acquéreur prévu. Il rappelle que le droit de préemption est la faculté pour une collectivité d'acquérir prioritairement un bien à l'occasion de sa mise en vente à titre onéreux ou à titre gratuit, dans des zones préalablement déterminées, dans le but de réaliser une opération d'intérêt général.

La réglementation prévoit pour le vendeur ou le notaire chargé de la vente, l'obligation de déposer en mairie une déclaration d'intention d'aliéner (DIA), pour chaque vente effectuée en périmètre de DPU. La commune reste libre de donner suite ou non dans un délai de deux mois. Sont concernés par le DPU :

- Les cessions d'immeubles à titre onéreux ou d'ensemble de droits sociaux
- Les cessions d'immeubles à titre gratuit sauf si celles-ci sont effectuées entre personnes ayant des liens de parenté
- Les cessions de droits indivis, portant sur un immeuble ou sur une partie d'immeuble bâti ou non bâti,
- Les cessions de majorité de parts d'une société civile immobilière
- Les cessions d'immeubles bâtis depuis plus de 4 ans.

Monsieur le maire propose, conformément aux orientations définies dans la carte communale pour organiser le développement de la commune de façon harmonieuse et cohérente et pour tenir compte de la pression foncière s'exerçant sur le territoire de la commune, d'instituer le droit de préemption urbain renforcé sur le périmètre du Bourg des zones constructibles identifiées sur la carte communale, de manière à assurer

- Une politique locale de l'habitat
- Le maintien ou l'extension d'activité économiques
- Le développement des loisirs
- La réalisation d'équipements collectifs
- La lutte contre l'insalubrité
- La valorisation du patrimoine bâti ou non bâti
- La constitution de réserves foncières

Le conseil municipal décide d'instaurer un droit de préemption urbain renforcé tel qu'il en résulte des dispositions légales du code de l'urbanisme dans le Bourg, section AB, sur le périmètre de la zone C, de la carte communale, en vue de la réalisation d'un bâtiment à usage de stockage communal et de la création d'un espace vert arboré. La délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par l'article R211-2 du Code de l'Urbanisme, soit un affichage au lieu habituel de la mairie durant un mois et une insertion dans deux journaux diffusés dans le département.

CAISSE DES ECOLES ET SUBVENTION GERMIKIDS 2024

Le Conseil Municipal valide :

- Pour la Caisse des Ecoles, le montant de 370 € qui se détaille ainsi : 250 habitants x 1 € + 17 élèves scolarisés (hors maternelles) x 7 €.
- Pour l'association Germe'Kids, une subvention d'un montant de 300 €.

RODP : ORANGE

Le Conseil municipal adopte les tarifs de la Redevance d'Occupation du Domaine Public pour l'année, conformément au tableau du patrimoine délivré par ORANGE, le montant de la redevance pour l'année 2024 soit 236 €.

ADHESION AU SERVICE : CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE – CEP DU SDEY

Monsieur le maire indique que la commune a déjà utilisé ce conseil depuis 2019, pour un projet de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes, et dernièrement un audit énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux.

Dans ce cadre, les collectivités ont un rôle majeur à jouer en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables. Or, celles-ci, notamment les communes de moins de 10 000 habitants, disposent généralement de peu de moyens humains et de compétences techniques en matière d'énergie. A l'heure où les responsabilités des collectivités locales dans ce domaine se renforcent, la mise en place de Conseillers en Energie apparaît comme un moyen d'apporter des solutions adaptées.

Pour les aider à relever ce défi énergétique, le SDEY a mis en place un service mutualisé de « Conseil en Energie Partagé » (CEP). Ce service permet à chaque collectivité adhérente de bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il aide les communes à entreprendre des actions concrètes de réduction des consommations énergétiques.

Ce service comprend :

- La réalisation d'un bilan patrimonial global sous l'angle énergétique, afin d'identifier les bâtiments les plus pertinents à cibler. L'aide technique à la gestion des installations.

- L'assistance et le conseil pour la gestion et le suivi des consommations énergétiques,
- L'assistance et l'accompagnement pour les projets relatifs à l'énergie.

Le Conseil municipal approuve l'adhésion de la Commune de PERCEY au service de « Conseil en Energie Partagé ».

M. Maurice JAMBON, est élu « référent énergie » de la collectivité, qui sera l'interlocuteur privilégié du SDEY pour le suivi d'exécution des missions.

MISE EN ŒUVRE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS - M57

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de :

- 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement ;
- 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section d'investissement.

VOTE DES TAXES LOCALES

Sur proposition de Monsieur le maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les taux des taxes directes locales 2024 sans augmentation, soit :

THS - Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires	16,52
TFPB - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	34,98
TFNB - Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	49,80
CFE – Cotisation Foncière des Entreprises	18,12

Le conseil municipal vote à l'unanimité, le produit fiscal attendu qui s'élève à 116 807 €.

VOTE DU BUDGET 2024

Le Conseil Municipal vote le budget principal PRIMITIF 2024, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes

- à 287 433,39 € pour la Section de Fonctionnement, et
- à 167 198,98 € pour la Section d'Investissement.

INFORMATIONS DIVERSES

SIAEP : les compteurs d'eau seront relevés le 16 et 17 mai prochain. Une information sera adressée aux habitants. Monsieur le maire informe le conseil que, du fait de la reprise de la compétence Eau et Assainissement par la Communauté de Communes Serein et Armance au 1^{er} janvier 2025, le SIAEP fera un 2^e relevé de compteurs en novembre et qu'une facture intermédiaire parviendra aux usagers. Les prochaines factures seront adressées par la Communauté de Communes.

RPI : le Directeur d'académie a adressé un courrier aux maires de Butteaux, Germigny et Percey les informant que le poste d'enseignant supprimé serait à Germigny.

Chemin de Lavigat : lors du dernier conseil, il avait été indiqué qu'un problème d'écoulement d'eau gênait la RD161 (Flogny/La Chaussée). Les services du Département vont prendre en charge les travaux.

Cimetière : l'entreprise DA SILVA RAVALEMENT est intervenue sur le mur. Les travaux sont terminés.

Clocher de l'église : la pierre qui menace de tomber sera consolidée ainsi que deux ouvertures sur le clocher, par l'entreprise BAVOIL FRERES prochainement, pour un montant de 1780 € HT.

Parts d'usage : une commission constituée de MM. Bonnetat, Savouré, Jambon, Boucheron et Guillemenot se chargera de la répartition des 5,24 ha, entre l'EARL RUE CHARBON et la GAEC des Métairies selon les règles établies par le Cahier des Charges de 1987, réalisés par la Chambre d'Agriculture.

QUESTIONS DIVERSES

Un conseiller indique que le bus scolaire stationnant au long du trottoir de la rue de la Croix St Jacques gêne dangereusement le passage des tracteurs.

Les chemins du château d'eau et de Lavigat sont de plus en plus détériorés par le passage très fréquent des voitures à grande vitesse. Il est demandé d'envoyer un courrier rappelant que ces chemins ne sont pas des routes et que la vitesse des véhicules doit être adaptée. Ces chemins sont à utiliser avec parcimonie et il est recommandé d'utiliser les routes communales et départementales.

LE 14/05/2024

Monsieur BOUCHERON présente les travaux de la commission « Parts d'usage » réunie le 7 mai dernier et constituée de MM. Bonnetat, Savouré, Jambon, Boucheron et Guillemenot qui ont été chargés de la répartition des 5,26 ha, entre l'EARL RUE CHARBON et le GAEC des Métairies selon les règles établies par le Cahier des Charges de 1987, réalisés par la Chambre d'Agriculture.

ATTRIBUTION DES PARTS DISPONIBLES DES TERRES COMMUNALES

Compte tenu de la cession d'activité des exploitations de la commune M. Laurent VALLET et M. et Mme Claude PIROELLE, 5,26 ha sont disponibles. La répartition est faite entre l'EARL RUE CHARBON et le GAEC DES METAIRIES selon les règles établies par le Cahier des Charges de 1987, réalisés par la Chambre d'Agriculture.

La commission a réparti les terres entre les deux exploitations suivantes :

EARL RUE CHARBON : 2ha 65 dans la zone ZD3a

GAEC DES METAIRIES : 2ha 61 dans la zone ZD6

Le conseil municipal approuve le partage des terres entre l'EARL RUE CHARBON et le GAEC DES METAIRIES.

LE 21/06/2024

DM N°1

Le Conseil Municipal accepte la décision modificative n°1 nécessitant d'ajuster les comptes d'investissement pour passer les écritures comptables des prochaines factures.

TARIFS LOCATION SALLE COMMUNALE

Le Conseil municipal valide les modifications tarifaires qui seront applicables aux locations de la salle des fêtes à partir du 1er juillet 2024.

Tarifs de la location		ETE 15/05 au 15/10	HIVER 16/10 au 14/05
1/2 jour et 1 jour	Habitants de PERCEY	110 €	160 €
	Habitants hors PERCEY	150 €	200 €
	Associations communales (1)	0 €	0 €
	Associations extérieures à la commune	150 €	200 €
	Entreprises privés	150 €	200 €
2 jours	Habitants de PERCEY	125 €	190 €
	Habitants hors PERCEY	165 €	230 €
	Associations communales (1)	0 €	0 €
	Associations extérieures à la commune	165 €	230 €
	Entreprises privés	165 €	230 €
3 jours	Habitants de PERCEY	145 €	225 €
	Habitants hors PERCEY	205 €	285 €
	Associations communales (1)	0 €	0 €
	Associations extérieures à la commune	205 €	285 €
	Entreprises privés	205 €	285 €

(1) Comité des Fêtes/Club de l'Espérance ; Société de Chasse de Percey, Association pour la Sauvegarde de l'Eglise St Loup de Percey

INFORMATIONS DIVERSES

- Présentation du rapport Eau et Assainissement de la CCSA : Monsieur le maire demande le sentiment des conseillers, par rapport au choix que devra exprimer la commune quant au démarrage de la prise de compétence, lors d'un prochain conseil communautaire. Les conseillers, à l'unanimité, souhaitent que la CCSA prenne la compétence dès le 1^{er} janvier 2025.
- Travaux : démarrage des travaux de voirie, lors de la 2^e quinzaine de juillet dans la Petite Rue et la Rue des Cours
- Entretien des bois : il est demandé aux riverains l'entretien au long des chemins communaux. Le passage d'une épareuse est envisagé sur les parcelles communales.
- Reconnaissance en catastrophe naturelle : dans la nuit du 20 au 21 juin, des intempéries ont fortement endommagé les trottoirs communaux ainsi que plusieurs habitations. La commune a lancé la procédure de reconnaissance en catastrophe naturelle, mais seul le Préfet prend la décision qui peut n'être que dans plusieurs mois. Il est vivement conseillé de faire les déclarations de sinistres aux assureurs.

LA VIE COMMUNALE

Depuis le 1er février 2024, Raphael DEGOIS remplace Jean-Pierre HILMANN comme employé communal.

Suite à ce changement la commune a investi dans du matériel plus performant :

- Achat d'un micro tracteur Iséki de 22 ch. pour la somme de 10416 euros HT.
- D'un broyeur à fléaux d'une valeur de 1678 euros HT.

Des modifications ont été faites dans le local (ancien pompier) suppression du dépositoire (lieu où étaient en attente les cercueils avant d'être mis dans un caveau de famille) ; ceci permet d'entrer le matériel dans ce local.

L'entreprise FER ARIE des Milleries (Arie HOGENDOORN junior) a sécurisé les portes des deux locaux afin d'éviter des cambriolages.



Le 21 janvier 2024 la population était conviée aux vœux du Maire.

Un bilan de l'année écoulée à été fait : la présentation des futurs travaux et diverses améliorations à apporter dans la commune. Ceci s'est terminé autour d'un verre de l'amitié.



Un projet initié et réalisé par une association percquoise.



Le sol de la nef de notre église étant en mauvais état, une réflexion a été menée par l'association pour la sauvegarde de l'église de PERCEY, afin d'envisager une remise en état. Deux solutions étaient proposées. Soit décaisser la totalité du sol, ce qui entraînait des travaux conséquents et d'un cout très élevé. Soit réaliser un plancher sous l'ensemble des bancs. C'est cette dernière solution qui a été choisie.

C'est l'ESAT de CHENEY qui s'est chargé de cette réalisation.

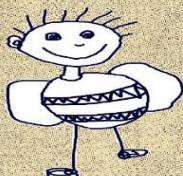
L'association a pris en charge financièrement la totalité de ces travaux.

Un grand merci pour leur générosité et pour notre patrimoine.



COMITE DES FETES

Le dimanche 17 mars 2024 était organisé par le club de L'Espérance un après-midi jeux ;
chacun a pu montrer ses talents dans les différents jeux de société proposés.



Rando du 14 avril.

Les sentiers de Percey étant très boueux, nous avons opté pour un parcours vallonné sur la commune de Dyé.

35 marcheurs ont pu profiter du paysage différent de celui de Percey ; un copieux apéro les attendait à l'arrivée.



Cette année le vide grenier était le 12 mai ; nous avons eu beaucoup de chance avec le temps, 130 exposants ont répondu présents. Les visiteurs, promeneurs ou bien acheteurs ont apprécié les différents stands.



POSTK

Après 10 années d'interruptions, nos amis de Les Croutes nous ont convié à la Fête de la musique ; pour différentes raisons les habitants de Percey ont brillé par leur absence.

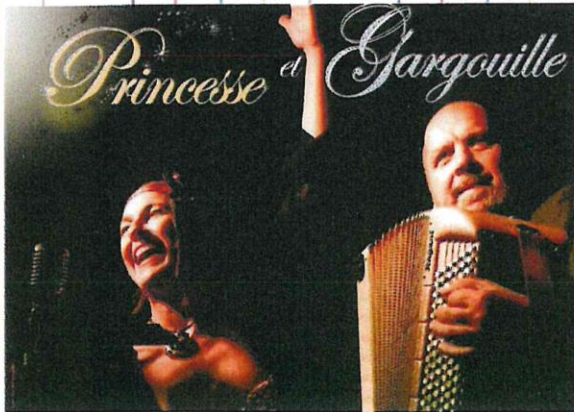
Cette soirée à été l'occasion de se retrouver dans une bonne ambiance. Nous tacherons de mieux faire l'année prochaine.



APERO CONCERT DU 6 JUILLET

Animé par le groupe " Les années 60 et +" cette soirée a connu un certain succès. Des chansons de cette époque ont permis aux danseurs de se défouler ; une animation laser a agrémenté le spectacle. Les plateaux repas du "p tit flo" ont été très appréciés.





ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE
L'ÉGLISE SAINT-LOUP DE PERCEY

L'association pour la sauvegarde de l'église, organisait le 2 juin un concert avec un duo à énergie transmissible « Princesse et Gargouille », un accordéoniste et une voix, pour un voyage au pays des beaux textes, de l'émotion et de la joie de vivre avec AZNAVOUR, BREL, BRASSENS, GAINSBURG, PIAF, BOURVIL, TRENET...

Les 40 personnes présentes ont passé un après-midi enchanté et se sont régalingées.

Il est regrettable que peu de perciquois se soient déplacés afin de soutenir notre patrimoine.

Nous aurons le plaisir de vous rencontrer lors du prochain concert le dimanche 6 octobre en notre église où vous pourrez découvrir les travaux qui viennent d'être réalisés, la pose d'un plancher dans la nef.

Merci pour votre participation et à bientôt.

Liliane ANDRE





**3, Grande Rue
89700 TRONCHOY**

Association Loi de 1901

☎ 03 86 55 55 43

06 74 85 06 91

Le 3^{ème} jeudi de chaque mois, le club informatique de TRONCHOY (CIMT) se retrouve à la salle des Fêtes de Percey.

Habitant de la commune, et des communes environnantes, profitez de la proximité du lieu pour venir vous perfectionner.

Et si vous avez besoin d'aide dans l'autonomie des outils numériques

- Utiliser un ordinateur
- Utiliser un smartphone
- Naviguer sur internet
- Créer et gérer sa boîte mail

Et pour vos loisirs,

- Faire de la généalogie
- Montage vidéo ou photo
- Faire un album photo,

Le club CIMT vous accueille également dans ses ateliers informatiques mis en place par le Conseil Départemental un mardi par mois de 10 à 12 dans ses locaux à Tronchoy.

Le club est ouvert à tous ses adhérents les vendredis de 17 à 23 h – à compter du 6 septembre prochain.

Bienvenue à tous



LES HISTORIETTES DE LILIANE

- Une vieille dame entre dans un magasin et dit au vendeur :
 - Dites-moi, jeune homme, pourquoi vos chapeaux sont-ils si grands ?
 - Parce que vous êtes au rayon abat-jours , madame...

- Un navire est en train de couler, affolé le capitaine se rend sur le pont et lance des fusées de détresse.
- Une passagère, furieuse et en panique, se précipite vers lui et l'apostrophe :
 - Vous ne croyez pas que le moment est mal choisi pour tirer un feu d'artifice !

- Dans un bar, deux hommes discutent à bâtons rompus. L'un demande à l'autre :
 - Où es-tu né.
 - A Tours.
 - Ah bon, moi aussi ! Et dans quelle maternité ?
 - Celle de l'Hôtel-Dieu.
 - Moi pareil ! A quelle date ?
 - C'était le 5 octobre 1975.
 - Également ! c'est incroyable.

Un troisième individu entre dans le bistrot et s'adresse au barman :

 - Alors Jimmy, quoi de neuf ?
 - Rien de nouveau. Les jumeaux sont encore ivres...

- Des amis discutent de l'augmentation du prix du carburant. L'un d'eux, Marcel, ne dit rien. Les autres lui demandent ce qu'il en pense.
 - Vous savez, là où je me sers à la pompe, ils n'ont jamais augmenté le prix en dix ans ! Je prends toujours 30 €.

- Pendant le repas, Toto demande à sa mère s'il peut parler.
 - Non, nous parlons avec ton père de choses importantes.

A la fin du repas, la mère lui dit : maintenant, tu peux parler !

 - Trop tard, je voulais dire qu'il y avait une limace dans la salade !



2024 année bissextile avec 13 lunes. Les anciens avaient raison ce sont des années de m.....



Quelques gelées, mais que d'eau ! plusieurs habitations ont été inondées.



Rue de la croix St Jacques
Et rue des Mésanges

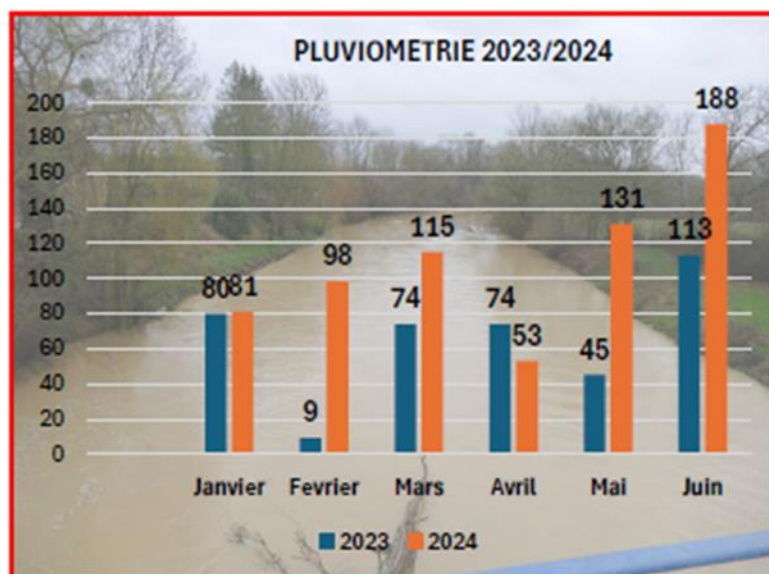


Ruelle
Berton



Chemin de Panama

	2023	2024
Janvier	80	81
Fevrier	9	98
Mars	74	115
Avril	74	53
Mai	45	131
Juin	113	188
TOTAL	395	666
	mm	mm



ETAT CIVIL

DECES

Mai 2024 Mme Françoise MOUILLON

Le 1^{er} juillet 2024, Mme Martine GIMENEZ

Toutes nos condoléances à leurs familles

NOUVEAUX ARRIVANTS

M. LENFANT et Mme RENNER et leurs enfants, 18 rue de la croix Saint-Jacques

M. et Mme MOUMY et leurs enfants, 1 petite rue

Mme NIVELON Christine et ses enfants, 42 rue Albert Joly

Nous leur souhaitons la bienvenue

Secrétariat de mairie ouvert les mardis et vendredis de 17h à 18h

Tél : 03 86 43 21 56 Mail : mairie-percey@wanadoo.fr

Site web : www.percey.fr

Un ordinateur connecté pour les personnes qui souhaitent faire des démarches en ligne : CNI, pole-emploi... CV, courriers... est en accès libre aux heures d'ouverture de la mairie. Pour les démarches nécessitant l'assistance du secrétariat, il sera demandé de prendre un RV notamment pour les déclarations de revenus en ligne afin d'assurer la disponibilité du secrétariat et la confidentialité.

Communauté de communes Serein et Armance (T: 03 86 80 50 50)

SPANC – Portage de repas : 03 86 35 94 15 lundi et jeudi - Ordures ménagères : 03 86 43 46 43

Nous sommes à l'écoute de toute information, idée ou suggestion que vous pourriez nous faire parvenir, directement à la Mairie ou en contactant un des membres du comité de rédaction.

Comité de rédaction : Daniel BONNETAT, Daniel BOUCHERON, Edith ROUGET, Marie VILPOUX, Christian BOIX.

N'oublions pas que nous devons être respectueux de l'environnement et ne rien jeter dans la nature, et surtout pas ce périodique que, nous l'espérons, vous avez lu avec intérêt.

IPNS